

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 15 novembre 2004 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
  - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, Alain Bidaux, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waepler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal  
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint

---

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Rencontre avec M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat
  - 3.2 Bancomat de la BCGE
  - 3.3 Projet d'EMS intercommunal
4. Approbation du budget 2005 :
  - Rapport de la commission des finances
  - 4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2005
  - 4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2005
5. Projets de délibération :
  - 5.1 Vote d'un crédit d'étude pour la rénovation de la Maison Descarre (Grand-Cour 2) :
    - Rapport de la commission des Travaux
    - Vote du crédit d'étude
  - 5.2 Approbation de la cession de la parcelle 10391 (chemins du quartier des Crêts) au domaine public communal

6. Projet de résolution de Mme P. De Vos-Bolay et MM. J. Berthet et J.P. Waefler, conseillers municipaux, concernant le « projet de motion du Grand-Conseil M 1593 sur l'aménagement d'une piste cyclable entre la Croix-de-Rozon et Carouge ».
  - Rapport de la commission Urbanisme
  - Vote de la résolution
7. Rapport de la commission urbanisme
8. Propositions individuelles et questions
  - 8.1 Mobilier urbain sur la place de la Mairie
  - 8.2 Tags au chemin Sous-le-Crêt
  - 8.3 Informations suite à la dernière commission des loisirs
  - 8.4 Panneau d'affichage supplémentaire
  - 8.5 Thune du coeur

---

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2004

Mme Martin souhaite qu'il soit précisé que son intervention concernant l'antenne de téléphonie mobile sur le clocher de l'église catholique (point 4.4) parlait d'un téléphone portable.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Styner n'a pas de communication.

### 3. Communications de la Mairie

#### Communications de M. Jacques Magnenat, Maire

##### 3.1 Rencontre avec M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat

Le 11 novembre, la Mairie a reçu M. Laurent Moutinot afin de lui faire visiter la nouvelle mairie (il n'avait pu être présent le jour de l'inauguration) et le nouveau centre du village. A l'occasion de cette rencontre, la Mairie a notamment abordé les dossiers suivants :

- **Rénovation de l'ancienne mairie (bât. Grand-Cour 2)** : le projet pour lequel le Conseil municipal est invité à voter un crédit d'étude ce soir a été présenté au chef du DAEL, auquel la Mairie a expliqué nos problèmes financiers actuels. M. Moutinot nous a fait comprendre qu'il n'était pas possible de remettre en question ce projet, mais que des solutions pouvaient être trouvées au niveau du subventionnement (puisque'il s'agit d'un bâtiment classé) ainsi que des loyers, dont les montants pourront éventuellement être revus lorsque l'autorisation de construire sera délivrée.
- **Etude Genève-Sud** : la Mairie a fait part de sa déception et son scepticisme concernant les premières conclusions de cette étude. M. Moutinot n'a pu que nous confirmer que les variantes retenues étaient étudiées plus en détail et que notre proposition de route d'évitement par le sud de Troinex avait été « repêchée » et qu'elle faisait également l'objet d'une évaluation complémentaire.
- **Terrains Duvernay aux Crêts** : le Conseiller d'Etat nous a informés que ce projet était toujours « gelé » et que lorsqu'il serait ressorti des tiroirs (probablement au moment où nous connaissons les conclusions de « Genève-Sud » ?), les contre-propositions de la commune telles qu'elles figurent dans l'étude intermédiaire de plan directeur communal seraient étudiées.

### 3.2 Bancomat de la BCGE

Suite à une demande de M. Pittet lors d'une précédente session, le problème du manque de visibilité de l'écran du bancomat en raison des reflets du soleil a été soumis à la Banque cantonale. Celle-ci nous a répondu qu'elle n'avait malheureusement pas de solution à ce problème qui existe également sur d'autres bancomats.

### Communications de M. Yves Meynard, adjoint

#### 3.3 Projet d'EMS intercommunal

M. Kurt ZYSSET a été désigné par l'Exécutif pour représenter notre commune au sein du Conseil de la fondation intercommunale.

Les quatre représentants de notre commune seront donc :

- M. Paul Buclin, adjoint (désigné par la Mairie)
- M. Kurt Zysset " "
- M. Enrico Querio, conseiller municipal (désigné par le CM)
- M. Patrick Ammann " "

### 4. Approbation du budget 2005

M. Querio donne lecture de son rapport (annexe 1).

M. Siegrist souhaite faire un rappel des votes qui ont eu lieu lors de la commission et qui n'apparaissent pas dans le rapport de M. Querio, à savoir :

- amendement du groupe libéral proposant une baisse de Fr. 1000.- des indemnités aux Conseillers municipaux (compte 0100.3000), refusé par 2 oui (lib), 5 non et 2 abst. (DC et Soc.).
- amendement du groupe socialiste pour réduire les honoraires de la société de sécurité de Fr. 10'000.- par année refusé par 2 oui (soc.) et 7 non.
- La proposition de porter le budget « aide humanitaire » (compte 5400.3670) de Fr. 60'500 à Fr. 50'000.- est acceptée par 7 oui, 1 non (soc.) et 1 abst. (soc.)
- La décision de maintenir la somme de Fr. 10'000.- au compte 3400.3650 (Subv. autres activités sportives) est acceptée par 7 oui et 2 abst. (Soc.et HP).
- La hausse de 1 centime additionnel en 2005 est refusée par 2 oui (lib) et 7 non
- La hausse de 2 centimes additionnels en 2005 est acceptée par 7 oui et 2 non (lib).
- La diminution du dégrèvement de la taxe professionnelle de 100% à 75% est refusée par 2 oui, 4 non et 3 abst.
- Le maintien du dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% est accepté par 5 oui, 2 non et 2 abst.

M. Berthet soutient la démarche de M. Siegrist et annonce que le groupe socialiste souhaite apporter des amendements au budget présenté ce soir, à savoir :

- M. Waefler propose que les indemnités des Conseillers municipaux soient réduites de 10% en solidarité avec les baisses de subvention aux sociétés communales. Cette proposition est acceptée par 10 oui, 3 non (DC et Soc.) et 2 abst. (DC et Soc.).
- M. Berthet souhaite également réduire le compte 0200.3170 (dédommagements, frais déplacement, etc. pour le Maire et les adjoints) de 10%. Cette proposition est refusée par 12 non et 3 oui (soc.)
- M. Berthet propose de garder la somme de Fr. 60'500.- pour le poste 5800.3670 (voir ci-dessus). Cette proposition est refusée par 12 non et 3 oui (soc.).
- M. Berthet toujours propose de diminuer le taux de réduction de dégrèvement de la taxe professionnelle à 75%. Cette proposition est refusée par 10 non, 3 oui (soc.) et 2 abst. obligatoires.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner soumet au vote le projet de délibération modifié selon l'amendement accepté ce soir.

#### **4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2005**

Le président soumet au vote la délibération suivante :

*vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*vu le budget administratif pour l'année 2005 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 5'596'134.- aux charges et de Fr. 5'714'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 118'466.-,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 861'784 au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 743'318.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 118'466.-,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2005 s'élève à 40 centimes,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'550'000.- aux dépenses et de Fr. 200'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'350'000.-,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 743'318.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 118'466.-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 488'216,*

*vu le rapport de la commission des finances du 27 octobre 2004,*

*sur proposition de la Mairie*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide par 14 OUI et 2 abstentions (lib. et DC)*

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2005 pour un montant de Fr. 5'596'134.- aux charges et de Fr. 5'714'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 118'466.-.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2005 à 40 centimes.*

#### **4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2005**

Le président passe ensuite au vote de la délibération suivante :

*vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide par 11 OUI, 3 NON (soc.) et 2 abstentions obligatoires (lib. et DC)*

*de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2004 à 100 %.*

## **5. Projets de délibération :**

### **5.1 Vote d'un crédit d'étude pour la rénovation de la Maison Descarre (Grand-Cour 2)**

Mme Bernardet donne lecture du rapport de la commission des travaux du 25 octobre 2004 (annexe 2).

*vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'étude de Fr. 80'000.- voté par le Conseil municipal le 23 octobre 2000 et destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour la rénovation-transformation du bâtiment Grand-Cour 2 ,*

*vu le rapport du jury du 21 mai 2001 recommandant l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation au projet « Boatamalis » du bureau d'architecte Pierre Bonnet,*

*vu le montant des honoraires et frais d'étude estimés par le bureau d'architecte Pierre Bonnet à Fr. 127'250.-*

*vu le rapport de la Commission "travaux et bâtiments" du 25 octobre 2004,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide par 16 OUI (unanimité)**

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 127'250.- destiné à couvrir les honoraires et frais divers relatifs à l'étude du projet définitif de rénovation-transformation du bâtiment Grand-Cour 2 (maison Descarre). Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
- 3. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

### **5.2 Approbation de la cession de la parcelle 10391 (chemins du quartier des Crêts) au domaine public communal**

Après un bref rappel historique donné par M. Magnenat, M. Styner met au vote la délibération suivante :

*Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet d'acte de Maître Jean-Luc DUCRET, notaire,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 2 mai 2001 et le vote favorable du Conseil municipal du 14 mai 2001 concernant ce projet de cession,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide par 14 OUI et 2 abstentions dont 1 obligatoire**

- 1. D'approuver la reprise à titre gratuit de la parcelle 10391 (correspondant à l'assiette de l'avenue des Crêts et des chemins du Sillon, du Ruisseau et des Saules), d'une surface de 3952 m2, feuille 11 de la Commune de Troinex, aux conditions prévues dans le projet d'acte de Me Jean-Luc DUCRET, notaire et de l'incorporer au domaine public communal.*

2. *De prendre en charge les frais, émoluments et honoraires liés à cette cession.*
3. *De donner tous pouvoirs à Me Jean-Luc DUCRET aux fins de requérir et d'intervenir auprès du Registre foncier de Genève.*
4. *De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.*
5. *De désigner le Maire de la Commune de Troinex pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.*

**6. Projet de résolution de Mme P. De Vos-Bolay et MM. J. Berthet et J.P. Waepler, conseillers municipaux, concernant le « projet de motion du Grand-Conseil M 1593 sur l'aménagement d'une piste cyclable entre la Croix-de-Rozon et Carouge ».**

M. Forestier donne lecture de la partie du rapport de la commission urbanisme se référant à l'objet ci-dessus (annexe 3). La parole n'étant pas demandée, M. Styner soumet au vote le projet de résolution suivant :

***Résolution***

***De Madame De Vos et Messieurs Berthet et Waepler Conseiller(ère)s Municipaux  
Concernant***

*Le projet de motion du Grand Conseil M 1593 sur l'aménagement d'une piste cyclable entre La Croix de Rozon et Carouge*

*Considérant que*

- *ce projet de motion concerne notamment les habitants des communes de Bardonnex et Troinex,*
- *que le trafic de transit s'est fortement accru dans le périmètre de Genève sud, surtout depuis l'ouverture de l'autoroute de contournement de Plan-les-Ouates, rendant périlleux l'usage des deux roues,*
- *que l'absence d'infrastructures offrant la meilleure sécurité possible dissuade nombre de cyclistes potentiels malgré la proximité de la ville et des établissements scolaires*

*le Conseil Municipal de Troinex invite*

*les députés du Grand Conseil de la République et canton de Genève à apporter, en tenant compte des possibilités financières du canton, leur soutien au projet de motion M 1593.*

Cette résolution est acceptée par 13 oui et 3 abstentions dont 1 obligatoire.

**7. Rapport de la commission urbanisme**

M. Forestier continue la lecture de son rapport (annexe 3).

**8. Propositions individuelles et questions**

**8.1 Mobilier urbain sur la place de la mairie**

Mme Martin souhaiterait se prononcer sur le choix de mobilier urbain qui sera mis en place sur la place de la mairie. En effet, grâce à son expérience professionnelle, Mme Martin fait remarquer que la couleur noire des structures métalliques est une couleur qui est dure et qui

de plus vieillit mal. Elle recommande d'utiliser des couleurs plus classiques pour ce genre de structure, du gris métallisé par exemple. La Mairie prend note de ces remarques.

### **8.2 Tags au chemin Sous-le-Crêt**

M. Berthet fait remarquer qu'une croix gammée barrée a été peinte ce week-end sur un transformateur SI au chemin Sous-le-Crêt et demande que le nécessaire soit fait pour l'enlever. La Mairie s'en occupera immédiatement.

Mme Bernardet informe que ce sigle est probablement lié à une manifestation anti-néonazie.

### **8.3 Informations suite à la dernière séance de la commission des loisirs**

Mme Grodecki donne quelques informations suite à la dernière commission des loisirs. La commission a décidé de reporter le Festival Grand-Cour d'ici à 2007 ; l'école prévoit un marché de Noël le 3 décembre prochain sur la place de la Mairie ; les enseignants souhaitent organiser un cortège pour les prochaines promotions.

### **8.4 Panneau d'affichage supplémentaire**

Mme Bernardet a remarqué que de plus en plus d'affiches pour des manifestations culturelles sont posées sur les panneaux officiels et se demande si un panneau spécifique ne pourrait pas être installé (à la déchetterie par exemple). La Mairie étudiera la question.

### **8.5 Thune du coeur**

Mme Bernardet informe les Conseillers que lors de la prochaine séance, elle fera circuler la traditionnelle enveloppe en faveur de la thune du coeur et demande à ces derniers de prévoir un peu de monnaie.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner clôt la séance à 21h10.

Le Président  
J.-M. Styner

Le Secrétaire  
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexe 1

## Rapport de commission - FINANCES

Séance du mercredi 27 octobre 2004 de 18:30 à 23:30 à la Mairie de Troinex

Mairie :  
Conseil municipal :

Sont présents :  
J. Magnenat – P. Buclin – Y. Meynard – O. Niederhauser.  
A. Deshayes – J. Berthet – A. Bidaux – A. Forestier – J.  
Menu C. Pittet - E. Querio – J.M. Siegrist (président) – J.M.  
Styner J.P. Waefler - M. Zuber

Objet de la séance     **Budget 2005**

---

Chers collègues,

En ces temps de disette financière, notre commission a très attentivement étudié le projet de budget présenté par la Mairie.

La mouture initiale étant déjà fortement adaptée à la baisse de nos recettes, nous avons néanmoins exploré en détail toutes les dépenses ainsi que les recettes. Nous avons identifié encore quelques possibilités d'économies, de nombreux amendements ont été âprement discutés et votés à une large majorité.

Ce faisant, ce budget 2005 par rapport à celui de 2004 :

- est en baisse de 13.95% (-907'925,-) aux charges.
- est en baisse de 12,50% (-817'500,-) pour les revenus.
- est en hausse de 5.25% (+ 2 cts) pour le centime additionnel qui s'établi à 40.

Nous avons aussi demandé à la Mairie que, dans le futur, certains intitulés de comptes soit modifiés pour améliorer notre compréhension.

Sur ces bases, la commission dans sa majorité vous invite, Chers collègues, à accepter le budget 2005 et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés ce soir.

Troinex, le 8 novembre 2004

E. Querio – Rapporteur



**Annexe 2**

**TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS**

**RAPPORT DE COMMISSION**

**Séance du 25 octobre 2004**

**Présents : M. J.-M. Styner, Président**

Mme D. Bernardet

Ms J. Berthet, G. Lavorel, E. Querio, J.-M. Siegrist

M. J. Magnenat, Maire

M.Y. Meynard, adjoint

M. P. de Lorenzi, technicien communal

M. S. Riem, secrétaire communal adjoint

**PROJET DE CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT GRAND-COUR 2**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 25 octobre dernier, la commission a pris position en ce qui concerne les travaux de transformation du bâtiment précité, soit la Maison Descarre.

La discussion s'est concentrée sur les possibilités financières de la commune ainsi que sur l'obligation légale d'entrer en matière et il en est ressorti que la seule possibilité qui se présente est celle d'aller de l'avant. La Marie s'est toutefois engagée à prendre contact avec les services de Monsieur Moutinot afin de savoir si elle peut bénéficier d'une certaine « marge de manœuvre » !

Suite à des renseignements défavorables fournis vis-à-vis du mandataire chauffage et ventilation, il a été décidé de ne pas entrer en matière en ce qui concerne le crédit d'étude pour les conduites à distances (chauffage). La Mairie se renseignera sur les possibilités de modification du mandat et présentera ultérieurement un nouveau projet de crédit d'étude relatif à ce poste.

Le Président a soumis au vote de la commission la proposition d'un crédit d'étude de Fr. 127'247.76, arrondi à Fr. 127'250.-

Elle a été acceptée par 4 oui et une abstention.

**La majorité de la commission vous propose donc d'accepter le crédit d'étude pour les travaux de transformation du bâtiment sis au numéro 2 de la Grand-Cour, à Troinex, d'un montant de Fr. 127'250.-**

Troinex, le 1<sup>er</sup> novembre 2004

Dominique BERNARDET

Annexe 3**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****RAPPORT DE COMMISSION**

---

Séance du 1er novembre 2004

Présents : M. Enrico Querio, Président  
Mlle Annick Deshayes  
MM. Alain Bidaux, Alain Forestier, Christian Pittet, Jean-Pierre Waefler,  
membres de la Commission

MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin, Adjoint  
Oliver Niederhauser, Secrétaire général  
Pascal de Lorenzi, Technicien communal

Invité : M. Guy Lavorel, groupe Hors-partis

---

Le président ouvre la séance en annonçant qu'il a accepté la présence de M. Guy Lavorel, membre du groupe Hors-partis, initiant de la motion que son groupe développe à l'occasion de cette Commission, et qu'en conséquence il inverse l'ordre du jour afin de libérer M. Lavorel dès la motion traitée.

**Premier point traité : projet de motion de Mmes A. Deshayes et M. Grodecki et MM. G. Lavorel, A. Bidaux et J.-M. Styner : " Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementales communales "**

M. Lavorel prend la parole pour exposer le concept de leur projet et fournit plusieurs tableaux analytiques à l'assemblée. Projet bien étayé mais touffu qui soulève moult questions, souvent de détail. Le projet se heurte à la rigueur comptable imposée aux communes et ne semble pas pouvoir y être accommodé en l'état. A ce stade des débats, on relève que le but recherché est clair mais pas les moyens d'y arriver. Le Président propose alors de voter pour déterminer la volonté de poursuivre plus avant dans ce projet et, dans l'affirmative, d'en évaluer en plus la charge de travail qui en découle pour la Mairie.

**La Commission accepte à l'unanimité de poursuivre l'étude du projet.** Ce qui se fera lors d'une prochaine réunion.

**Deuxième point traité : Examen et suite à donner à différents courriers concernant la circulation dans la commune.**

Le Président donne lecture d'un courrier reçus par la Mairie (émanant notamment de

MM. Biesert et Werner et s'ajoutant à ceux de MM. Gros et Rossi) lui demandant de prendre des mesure afin de diminuer le volume de trafic passant par le chemin de Saussac et de Drize.

La Mairie demande à la Commission comment traiter ce genre de démarche car il s'avère que la Mairie n'a pratiquement aucune marge de manoeuvre bien que le chemin soit communal. En effet, toute initiative concernant la régulation du trafic doit être avalisée par l'OTC. Par ailleurs, la problématique de la circulation en général à Troinex est actuellement subordonnée à l'étude de Genève-Sud. On ne peut donc entrer en matière et préconiser des mesures pour le moment.

Le Président demande aux membres de la Commission que soit proposé à la Mairie de traiter ce genre de demandes comme elle l'a déjà fait par le passé, à savoir en décrivant les contraintes et en constituant un dossier de "plaintes" qui pourra être utilisé pour étayer la défense de la Commune face à d'éventuelles décisions défavorables à son égard, lorsque les conclusions de l'étude Genève-Sud seront connues.

**Le Président recueille l'assentiment général, sans vote.**

**Troisième point traité : Projet de résolution de Mme P. De Vos-Bolay et MM.**

**J. Berthet et J.-P. Waefler, conseillers municipaux, concernant le "projet de motion du Grand Conseil M 1593 sur l'aménagement d'une piste cyclable entre la Croix-de-Rozon et Carouge".**

M. Waefler rappelle l'objet de la résolution du groupe socialiste qui est une invitation à soutenir la motion du groupe socialiste au Grand Conseil concernant la création d'une piste cyclable. Le projet lui-même est encore flou puisque ce n'est qu'un appel à une étude d'aménagement dont il s'agit.

Conscient du besoin de sécurité, mais considérant l'imprécision du projet et que Troinex n'est de loin pas seul concerné par celui-ci, le groupe libéral rappelle à son tour sa position sur le sujet et propose néanmoins de soutenir cette résolution s'il y figure les amendements suivants :

- suppression de la mention "concerne tout particulièrement Troinex"
- que la piste soit séparée du trafic autos
- que figure la mention "dans la mesure des possibilités financières du Canton"

M. Waefler maintenant l'intérêt pour Troinex et le projet pouvant encore évoluer, le Président propose de mettre au vote le projet en y intégrant les amendements souhaités et demande à M. Niederhauser, secrétaire général, de remanier la projet en conséquence.

**Le nouveau projet amendé est accepté à l'unanimité.**

**En conclusion**, la Commission invite le Conseil Municipal à accepter la résolution amendée, concernant l'étude pour l'aménagement d'une piste cyclable, et qui sera adressée par la Mairie au Grand-Conseil.